

COMMUNE DE SAINTE NEOMAYE
CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUIN 2026
PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux juin à dix-neuf heures, s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de SAINTE-NEOMAYE.

Présents : Roger LARGEAUD, Céline RIVOLET, Francis TESSERAU, Valérie BRIAUD, Daniel DALLERIT (absent pour les délibérations 1 et 2), Antoine BARE, Alice BOLLE, Stéphanie CHEVALIER, Natacha FALSE, Jacques HERVE, Delphine PELLERIN, Damien ROBERT, Mickaël ROBIN, Sabine ROGEZ, Jean VIGNET.

Présents sans voix délibératives : Caroline POUGNARD, Donovan BOURLARD.

Absents excusés : Néant.

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 18 juin 2026, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Roger LARGEAUD, Maire, pour une séance ordinaire.

Vérification du quorum :

15 élus présents : Roger LARGEAUD, Céline RIVOLET, Francis TESSERAU, Valérie BRIAUD, Daniel DALLERIT (absent pour les délibérations 1 et 2), Antoine BARE, Alice BOLLE, Stéphanie CHEVALIER, Natacha FALSE, Jacques HERVE, Delphine PELLERIN, Damien ROBERT, Mickaël ROBIN, Sabine ROGEZ, Jean VIGNET.

0 élu absent

Désignation de la secrétaire de séance : Céline RIVOLET

Après lecture du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 18 Mai 2026, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour de la séance :

1. Subvention exceptionnelle association donateurs de sang de La Crèche.
2. Subvention du service d'Aide Sociale à l'Enfance des Deux-Sèvres.
3. Tarif du chenil/fourrière pour le placement des chiens errants.
4. Choix de l'architecte pour le projet de salle multi activités.

Questions diverses :

- Proposition de membres pour la commission de contrôle de révision des listes électorales.
- Conseil Municipal des Jeunes (CMJ).
- Travaux d'entretien à prévoir au gymnase.
- Changement des systèmes d'alarme.
- Commissions intercommunales.

Affiché le : 23/06/2026

1 = FINANCES LOCALE 1 – 5 Subventions

Subvention exceptionnelle à l'association des donneurs de sang de La Crèche

2026-033

En coordination entre la municipalité et l'école Pierre-Caillet, un travail pédagogique autour du don du sang a été organisé par les enseignants.

À cette occasion, l'association des donneurs de sang de La Crèche est intervenue en classe pour expliquer l'importance du don de sang, au moyen d'un diaporama préparé et présenté par des bénévoles.

Il était convenu que la commune verserait une subvention afin de couvrir les frais.

Monsieur le Maire propose alors d'attribuer une subvention exceptionnelle de 100 euros.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Accepte le versement de cette subvention exceptionnelle de 100 €.

2 = FINANCES LOCALE 1 – 5 Subventions

Subvention du service d'Aide Sociale à l'Enfance des Deux-Sèvres

2026-034

Afin qu'une élève de l'école Pierre Caillet, placée en famille d'accueil, puisse bénéficier du voyage scolaire qui a eu lieu en Juin avec ses camarades, l'école Pierre Caillet a avancé les frais de voyage pour cette enfant.

Le service d'Aide Sociale à l'Enfance du Département des Deux-Sèvres a accordé la prise en charge financière de ce voyage et va restituer cette somme sous forme de subvention du même montant, à savoir : 110 euros.

Ce versement ne peut s'effectuer que via CHORUS PRO, outil dont est dépourvu notre école.

Afin de permettre à l'école d'obtenir cette subvention, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de percevoir cette subvention via notre compte CHORUS PRO, puis de la mandater au profit de l'école afin de leur restituer la somme avancée.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Accepte de percevoir cette subvention de 110 €, puis de la mandater au profit de l'école Pierre Caillet.

Daniel DALLERIT rejoint l'assemblée.

3 = LIBERTE PUBLIQUE ET POUVOIR DE POLICE 6 – 1 Police Municipale

Tarif du chenil/fourrière pour le placement des chiens errants

2026-035

Ces dernières années nous avons recueilli plusieurs dizaines de chiens. En gérant au mieux leur accueil, et malgré les difficultés, nous avons réussi à ne jamais demander d'euthanasie au vétérinaire, sauf une fois pour un chien mordeur.

La réglementation concernant les chiens évolue (notamment ceux des catégories 1 et 2 d'attaque ou de défense), Un chien errant représente un danger s'il venait à être heurté par un véhicule et, apeuré, il peut être amené à mordre.

Notre ancien prestataire ne donnait pas satisfaction, une nouvelle convention a alors été signée avec l'entreprise « Bou and You ». La capture et la mise au chenil (avec aliment et eau) seront réalisés par la gérante de l'entreprise qui facturera ses interventions à la commune.

La commune se chargera de la recherche du propriétaire via le site de la centrale canine. Les animaux seront gardés en fourrière 8 jours ouvrés. À l'issue de ce délai, si l'animal n'a pas été réclamé, il sera considéré comme abandonné. Il pourra alors être remis à une fondation ou une association de protection des animaux, en vue de son adoption. Après l'expiration du délai de garde, si le vétérinaire en constate la nécessité, il procèdera à l'euthanasie de l'animal (article L. 211-25 du Code rural, stipulant que, les maires prennent toutes dispositions propres à empêcher la divagation des chiens et des chats).

Lorsque le propriétaire viendra récupérer son animal, il devra s'acquitter d'un montant forfaitaire de 150 euros. Il sera également réclamé le remboursement des frais de vétérinaire qui auraient été nécessaires (puçage électronique ou tatouage, vaccinations, soins etc...).

Affiché le : 23/06/2026

Les animaux ne seront restitués à leur propriétaire qu'après paiement de ces frais.
Par ailleurs, ces frais seront dus, même si le propriétaire est identifié mais ne reprend pas l'animal.

Un arrêté informant des tarifs sera affiché aux abords du chenil.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Accepte :

- **Le tarif de 150 euros**
- **De refacturer au réel, les frais de vétérinaire (puce électronique/tatouage, vaccinations, soins etc...) qui auraient été facturés à la collectivité.**

Stéphanie CHEVALIER quitte l'assemblée

4 = COMMANDE PUBLIQUE 1 – 6 Actes relatifs à la Maîtrise d'œuvre

Choix de l'architecte pour le projet de salle multi activités

2026-036

Le Conseil Municipal envisage prochainement d'engager les travaux pour réaliser une salle multi activités rue des Roches. Ce bâtiment jouxtant l'école et le centre de loisirs, il permettrait d'offrir un espace dédié à certaines activités scolaires et de loisirs. Ce lieu sera également étudié pour pouvoir être loué le week-end.

Une consultation d'architectes a été lancée le 2 juin dernier avec, pour fin de délai, le 20 juin 2026.

La mission de maîtrise d'œuvre portera sur l'aménagement intérieur et extérieur, ainsi que sur la création de stationnements.

La commune a reçu trois offres, des cabinets suivants :

- AZ architectes,
- TEMIS architectes,
- TRIADE architectes.

Après étude des offres, le **cabinet TEMIS** ressort avec la meilleure note, son offre d'honoraires est de 42 000 euros HT. L'offre du cabinet TEMIS architecte, s'élève à la somme de 42 000 € HT, missions EXE et OPC incluses.

L'enveloppe financière de travaux est estimée à 350 000 € HT.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Retient le cabinet TREMIS architecte, et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à entreprendre les démarches nécessaires, à signer tous documents relatifs à ce dossier, et à déposer toutes demandes de subventions susceptibles d'être accordées à la commune pour ce dossier.

DIVERS

- Proposition de membres pour la commission de contrôle des listes électorales :
 - **Proposition Conseiller Municipal :**
 - TITULAIRE : Sabine ROGEZ.
 - SUPPLÉANT : Jean VIGNET.
 - **Proposition délégué de l'administration :**
 - TITULAIRE : Magali PROUST (enseignante).
 - SUPPLÉANT : Gilles PASQUET (enseignant).
 - **Proposition délégué du tribunal :**
 - TITULAIRE : Véronique TOURNAT (secrétaire de mairie en retraite).
 - SUPPLÉANT : Sylviane FRAIGNEAU (directrice d'école en retraite).
- Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) : Sabine ROGEZ, Valérie BRIAUD, Jacques HERVÉ et Alice BOLLE souhaitent être coordinateurs du Conseil Municipal des Jeunes pour l'année 2026/2027.

Affiché le : 23/06/2026

- Travaux d'entretien à prévoir au gymnase : suite à la recherche des infiltrations par l'entreprise EC2i de La Crèche, nous aurons des travaux à programmer sur le budget 2027. Nous sommes en attente des devis, ces travaux devraient mettre un terme aux infiltrations constatées lors de pluies importantes qui se conjuguent avec un vent fort.
- Changement des systèmes d'alarme : nos alarmes, qui datent de 2013, sont en 2G. Orange va supprimer la 2G en fin d'année, et je viens d'apprendre qu'elles ne seront pas compatibles 4G. Nous devons donc revoir notre équipement, et l'étendre à la salle des fêtes. Nous sommes en attente de tous les devis, le choix se fera en septembre.
- Projet décoration de Noël devant la Mairie : la directrice du centre de loisirs sollicite notre accord pour une installation de décorations de Noël devant la mairie. Le Conseil Municipal trouve que cela est une bonne idée, d'autant que cette année le marché de Noël sera organisé à l'école, en partenariat entre l'APE et Les Titounets.
- Commissions intercommunales :
 - Commission Développement économique et Agriculture : *Valérie BRIAUD*.
 - Commission Planification Urbaine : *Roger LARGEAUD et Daniel DALLERIT*.
 - Commission Adaptation au changement climatique : *Natacha FALSE*.
 - Commission Enfance Jeunesse (personnel scolaire) : *Stéphanie CHEVALIER, Alice BOLLE et Céline Rivolet*.
 - Commission Finances : *Roger LARGEAUD*.
 - Commission Aménagement : *Sabine ROGEZ*.
 - Commission Culture et Médiathèques : *Valérie BRIAUD et Damien ROBERT*.

¼ D'HEURE CITOYEN :

- Une administrée a envoyé un message à la Commune à propos de la vitesse route de La Crèche : Elle demande où nous en sommes dans l'avancement de ce dossier, car il y a eu un accident.
En réponse, Monsieur le Maire précise que nous en sommes à des échanges techniques avec notre cabinet et le Conseil Départemental. Il a connaissance de l'accident sérieux qui s'est produit dernièrement sur la zone 30 après les ralentisseurs, il le regrette, mais précise qu'aucun aménagement ne permettra de gérer un conducteur qui a une imprégnation alcoolique importante.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.

Prochaine réunion :

28/09/2026 à 20h15

Le Maire,

Roger LARGEAUD

La secrétaire,

Céline RIVOLET